

MAIRIE DE VILLIERS EN BIÈRE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

31 mai 2011

Présents : MM , GATTEAU, DOTHEE, TRUCHON, ROUX, BODOT PELLISSIER,
LELONG, Mmes GATTEAU et GARDIOL

Représenté : M. PIERQUIN pouvoir à Mme GARDIOL

Absent : Mme ROHEL
secrétaire de séance : Monsieur Philippe DOTHEE

Ouverture de la séance à 18 h 30 par Monsieur Gilles GATTEAU, Maire.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 21 avril 2011.

Le compte-rendu est approuvé

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter un sujet à l'ordre du jour :

- Rétrocession du RD 24

le conseil à l'unanimité donne son accord.

1. CHOIX MISSION ASSISTANCE TLPE

Suite au projet d'instauration de la TLPE, Monsieur le Maire soumet au Conseil l'analyse des offres de prestation des cabinets d'étude chargés de la mission d'assistance pour l'application de cette nouvelle taxe :

3 cabinets ont répondu complètement à l'appel d'offres :

	GO PUB	Saccoccio ITG Consultants	REFPAC- GPAC
Offre financière en % de la recette fiscale			
2011	16	50	18
2012	9	12	8
2013	8	11	8
(option) 2014	8	10	8
Note mémoire	46	31	48
Note financière	29.2	17.8	28.9
Note délai planning	20	10	17
Notation globale	95.2	58.8	93.9

La commission d'appel d'offres a étudié toutes ces propositions et a sélectionné GO PUB qui a obtenu la meilleure note, et se trouve être le mieux disant.

Après en avoir délibéré,

- le Conseil à l'unanimité retient la proposition de GO PUB qui est le mieux disant.
- Le Conseil à l'unanimité décide de ne pas prendre l'option de la 4^{ème} année

2. DELIBERATIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire informe le Conseil que la trésorerie a demandé d'intégrer les centimes qui n'avaient pas été reportés dans les budgets primitifs 2011. Il est nécessaire de prendre des délibérations pour reporter les centimes sur chaque budget

❖ Budget commune 2011

	dépenses	recettes
<u>fonctionnement</u>		
D 60222 produits entretien	0.32 €	
R 002 excédents reportés		0.32 €
<u>investissement</u>		
D 2135 instal générales	0.01 €	
R 1068 autres réserves		0.01 €
<u>TOTAL</u>	0.33 €	0.33 €

❖ Budget assainissement 2011

	dépenses	recettes
<u>exploitation</u>		
D 618 divers	0.03 €	
R 002 excédents reportés		0.03 €
<u>investissement</u>		
D 2313 constructions	0.64 €	
R 1068 autres réserves		0.64 €
<u>TOTAL</u>	0.67 €	0.67 €

❖ Budget eau 2011

	dépenses	recettes
<u>exploitation</u>		
D 6152 entretien réparation	0.03 €	
R 002 excédents reportés		0.03 €
<u>investissement</u>		
D 215 instal mat outil tech	0.89 €	
R 1068 autres réserves		0.89 €
<u>TOTAL</u>	0.92 €	0.92 €

❖ Budget CCAS 2011

	dépenses	recettes
<u>fonctionnement</u>		
D 6558 autres contributions	0.53 €	
R 002 excédents reportés		0.53 €

3. DELIBERATION VIREMENT AU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration

Considérant que le budget communal peut verser au budget assainissement une participation pour les travaux de la station d'épuration

Considérant la prévision au budget primitif 2011 d'un versement de 70 000 €

Le Conseil vote :

- POUR : 9

- CONTRE : 1

APPROUVE à la majorité le montant prévu au budget primitif et voté par le Conseil

VALIDE à la majorité la prévision faite au budget primitif de la commune

AUTORISE le versement de 70 000 € au budget assainissement.

4. SIEM77 GEOLocalISATION EP

Le Conseil Municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la proposition du SIEM77, qui offre aux communes adhérentes une possibilité de bénéficier d'une prestation de géolocalisation du parc éclairage public communal
Considérant que cette opération sera entièrement organisée et financée par le SIEM77

Monsieur le Maire propose de donner un accord de principe et de confier au SIEM77 le soin d'organiser la géolocalisation du parc Eclairage Public de la commune en l'incluant dans son marché public.

Le Conseil Vote

APPROUVE, et ACCEPTE à l'unanimité de confier au SIEM77 cette mission.

5. SUBVENTION CONCERTS PAYS DE BIÈRE

Le Conseil Municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la demande de subvention de l'association CONCERTS DU PAYS DE BIÈRE
Vu le projet d'organisation d'un concert annuel
Considérant que cette manifestation est déjà subventionnée par la communauté de communes du Pays de Bière
Monsieur le Maire propose d'allouer une participation de 150 € (cent cinquante euros)

Le Conseil Vote :

- POUR : 9
- CONTRE : 1

APPROUVE à la majorité le montant proposé par Monsieur le Maire, et

DECIDE à la majorité d'allouer à l'association CONCERTS DU PAYS DE BIÈRE une subvention pour leur concert annuel d'un montant de cent cinquante euros.

6. RETROCESSION RD 24

Monsieur le Maire informe le Conseil des problèmes rencontrés par le Conseil Général pour entretenir régulièrement les routes départementales secondaires, et d'une possibilité de rétrocession du RD 24 depuis la RD 372 jusqu'à l'entrée de la rue de la Bascule à la commune après que la route ait été remise en état.

Le Conseil à l'unanimité donne son accord pour cette rétrocession

7. INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire
 - A donné une information pour dire que l'eau de la piscine qui est actuellement en vidange annuelle réglementaire, était utilisée pour arroser les pelouses et végétaux du parc

- Monsieur LELONG
 - A posé des questions qui relèvent de la gestion des ressources humaines par le Maire, et il lui a été répondu que ces sujets ne pouvaient pas être débattus en séance de conseil municipal.
 - A posé une question sur l'éventualité de la création d'un jardin derrière la chapelle
 - A posé des questions sur une indemnité accordée au titre de l'action sociale dont le règlement est affiché en mairie.

- Monsieur ROUX
 - S'est exprimé sur le sujet de la mise en place d'un arrêt STOP et d'un miroir à la sortie de la rue du Parc

- Madame GATTEAU
 - S'est inquiétée de la vitesse des véhicules qui empruntent la partie chemin nouvellement refaite, rue Cambot.

Séance levée à 19 H 40

Vu par Nous, Maire de la Commune de VILLIERS EN BIÈRE, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de la loi du 5 août 1884.

A Villiers en Bière, le 31 mai 2011

Le Maire

G. GATTEAU